



COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)

Date de convocation :
09/09/2026

Date d'affichage :
09/09/2026

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	14
VOTANTS :	15

Objet :

**SI Brigade de la
Gendarmerie de Marines :
modification des statuts
/changement d'adresse du
siège social**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 095-219502135-20260924-442026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 44/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Christian SCHMUTZ, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au maire, Nadine LOIZEAU, Jean-Claude BILLAUD, Mickaël BLAYA, Emilie VALETTE, Laetitia DALLEMAGNE, Pauline WEIZMAN, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Inès ANNEQUIN, André LATOUR, Aurélie PAUBERT, conseillers municipaux,

Absent représenté : Dominique LOIZEAU pouvoir à Nadine LOIZEAU

Le quorum est atteint.

M. Angelo NORIS a été désigné secrétaire de séance,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 15 septembre 2026, le Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines a procédé à l'adoption de ses statuts,

La modification porte sur le changement d'adresse du siège social de la CCVC vers la mairie de Theuville, le nombre d'élus au bureau (4 au lieu de 3) et l'adresse de la trésorerie.

La notification aux communes est en date du 17 septembre 2026.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2008 portant création du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à compter du 1^{er} janvier 2009,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 15 septembre 2026 adoptant les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines, Et modifiant l'adresse du siège social du syndicat à la mairie de Theuville

Après exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines et le changement d'adresse du siège social qui sera désormais fixé :

Mairie de Theuville

1 ruelle des Jardins 95810 THEUVILLE

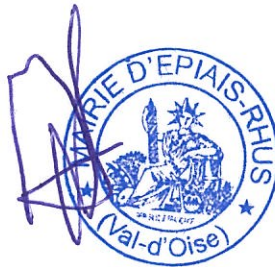
AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L5211-41 du CGCT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Brahim MOHA



Le secrétaire de séance

Angelo NORIS

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Angelo NORIS.